Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-200085884-20260320-20260426-DE

Département d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Rennes – Canton de Châteaugiron

Commune de Piré-Chancé

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 20 mars 2026

En exercice	Présents	Votants
24	25	26

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 23/03/2026

Et
Publication ou notification du : 23/03/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt Mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Mr Dominique DENIEUL, Maire.

Membres Présents :

M. Dominique DENIEUL	M. François-Xavier De BLIGNIERES	M. Gilles SEILLIER
Mme Alexandra JOUADÉ	Mme Renée FOUGERES	Mme Coline BOURSIER LACIRE
M. Sylvain GARNIER	M. Gilles THIEBOT	M. Gaëtan PRECIGOUT
Mme Armelle HAUCHECORNE	Mme Hélène MAUPETIT MOUNIER	Mme Christine LAMOUREUX
M. Ludovic CROYAL	M. Yohann VAULÉON	M. Eric MILAN
Mme Martine JOUANNET	M. Alain HERVAGAULT	Mme Claudine DESHOMMES
M. Michel RIOU	Mme Emilie DUVAL	M. Maxime ROLLAND
Mme Patricia CASSONNET	M. Sylvain NIEL	
Mme Christine AGIER	Mme Katia PEIGNÉ	

Absents : M. Jean-Benoît DUFOUR

Date de convocation : 21 mars 2026

Secrétaire de séance : M. Gilles THIEBOT

Procurations : Mme Anne-Sophie COUPEL à Mme Alexandra JOUADÉ

****

2026-04-26 – Institutions et vie politique // Election des Adjoints au Maire de Piré-Chancé

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7-2, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

b. Nombre de votants (*enveloppes déposées*) : **26**

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (*art. L. 66 du Code électoral*) : **0**

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : **1**

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : **25**

f. Majorité absolue : **13**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-200085884-20260320-20260426-DE

NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (*dans l'ordre alphabétique*)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste – Sylvain GARNIER	**25**	**Vingt-cinq**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-1 et L. 2122-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2026-04-25 du Conseil municipal de Piré-Chancé en date du 20 mars 2026, fixant à 6 le nombre d'adjoints au Maire de Piré-Chancé ;

Considérant que lors de sa première séance, le Conseil municipal élit le maire et les adjoints ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et que la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Ont été proclamés adjoints au Maire de Piré-Chancé et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Sylvain GARNIER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- **1er adjoint : Monsieur Sylvain GARNIER**
- **2ème adjoint : Madame Alexandra JOUADÉ**
- **3ème adjoint : Monsieur Ludovic CROYAL**
- **4ème adjoint : Madame Armelle HAUCHECORNE**
- **5ème adjoint : Monsieur François-Xavier DE BLIGNIERES**
- **6ème adjoint : Madame Katia PEIGNÉ**

Pour copie conforme au registre,

Le Maire,
M. Dominique DENIEUL

Mairie de PIRÉ-CHANCÉ (Ille-et-Vilaine)